Image not found or type unknown

Organisation de la garde pendant les vacances scolaires

Par **bigchrist72**, le **15/02/2013** à **21:43**

Madame, Monsieur,

Le jugement en cours prévoit une garde à ma charge la première moitié de toutes les vacances scolaires le années paires et la seconde moitié les années impaires.

A mon sens, pour 2013, le papa commence les vacances du vendredi soir après la classe au samedi 19 heures, je prends le relai du samedi 19 heures au dimanche 19 heures.

Les weeks end habituels sautent donc en période de vacances scolaires et reprennent par la suite.

Le papa me dit que c'est faux, que le premier week end n'est pas concerné.

Je suis à la recherche d'un texte de loi me permettant de régler ce litige et organiser les prochaines vacances.

Vous remerciant d'avance,

Sincères Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés